

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2163**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Artiste plasticien (Diplôme national supérieur d'arts plastiques)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris (ENSBA)	Directeur ENSBA

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132f Dessin d'art appliqué au stylisme et au design

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- L'artiste plasticien exerce les activités suivantes : - Concevoir et réaliser des oeuvres,
- Enseigner et transmettre des techniques de création artistiques
 - Développer et communiquer la créativité plastique
 - Analyser et valoriser des oeuvres
 - Exposer et mettre en valeur des oeuvres
- CAPACITES ATTESTEES - Maîtrise des techniques de création, des plus traditionnelles aux plus innovantes, nécessitant en particulier la maîtrise des logiciels et des outils numériques spécifiques.
- Capacité à traduire formellement un concept artistique, à assurer la qualité des réalisations plastiques et à repousser les limites des mediums choisis.
 - Maîtrise de la formulation et l'argumentation de ses réalisations plastiques et de la communication écrite et orale du travail artistique.
 - Connaissances théoriques et historiques dans le domaine de l'art ainsi que des débats et problématiques liés à la création.
 - Connaissances juridiques et économiques en matière d'art plastiques (droits d'auteur et fiscalité).
 - Aptitude à transmettre des connaissances artistiques, théoriques et techniques, à favoriser la créativité et à développer le goût de la pratique artistique auprès de publics divers; aptitude à structurer, animer et évaluer l'activité d'un groupe.
 - Maîtrise de la présentation, de l'accrochage et de la mise en valeur des oeuvres.
 - Maîtrise de l'éclairage et de l'environnement sonore d'une exposition d'oeuvres
 - Capacité à traduire et à hiérarchiser une information sous forme visuelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Secteur artistique, public ou privé: centres d'art, fonds national et régionaux d'art contemporain, galeries et, d'une façon plus générale, toutes les institutions artistiques et culturelles en France et à l'étranger. - Secteur public, parapublic ou privé pour l'enseignement: écoles d'art territoriales, lycées et collèges, établissements privés, milieu hospitalier, carcéral, etc.
- PME travaillant dans le domaine de la communication visuelle, de la publicité, de la photographie, du cinéma, des nouvelles technologies, des métiers d'art spécialisés, de la mode et de la décoration.
- Artiste plasticien (concepteur et producteur d'oeuvres destinées à être exposées, diffusées ou à s'inscrire dans un environnement). - Concepteur-réalisateur multimédia.
- Directeur artistique.
- Graphiste.
- Illustrateur.
- Artiste plasticien intervenant (formateur ou enseignant) auprès de publics divers dans des établissements développant une activité artistique.
- Commissaire ou régisseurs d'expositions.
- Critique d'art.
- Galeriste et expert dans le domaine des arts plastiques
- Professeur d'arts plastiques.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est obtenue à l'issue d'un examen final comportant 3 composantes :

- Exposition d'un ensemble d'oeuvres
- Réalisation d'un dossier artistique
- Soutenance orale de présentation formelle et critique du travail artistique proposé

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé de cinq membres: quatre personnalités extérieures (directeurs d'institutions artistiques et artistes) désignées par le directeur, après consultation du conseil pédagogique et d'un enseignant de l'Ecole.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 4 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.ensba.fr>

Lieu(x) de certification :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS DE PARIS (ENSBA) 14, rue Bonaparte
75006 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :